



BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Association déclarée Mutuelle SCIC

Dossier suivi par Fadila BAKLI fadila.bakli@acepp.asso.fr

Nom -----

Adresse du siège -----

Code Postal Ville -----

Téléphone -----

Email (Majuscule) -----

Adresse du site internet -----

N° de SIRET ¹(14 chiffres) . - - - . - - - . - - - . - - - . - - -

Président(e) -----

Cet email vous permettra d'accéder à l'Espace Adhérent du site ACEPP et recevoir la lettre d'infos

Vous adhérez au réseau ACEPP en tant que :

			Cochez
. Membre actif	Vous êtes signataire de la Charte pour l'accueil de l'enfant ou de la Charte des initiatives parentales	Vous serez Électeur en Assemblée générale et Éligible au Conseil d'administration et Bureau de l'Acepp	<input type="checkbox"/>
. Membre associé	Vous n'êtes pas signataire de l'une de nos chartes	Vous serez Électeur en Assemblée générale mais pas Éligible au Conseil d'administration ou au Bureau de l'Acepp	<input type="checkbox"/>

Vos activités (plusieurs réponses possibles). Si l'association gère plusieurs sites, indiquez le nombre.

. Accueil Petite Enfance (Dans le Questionnaire 1, vous pourrez préciser les particularités de votre projet)

- Multi Accueil Halte-Garderie Crèche Jardin d'enfants
 Crèche parentale Micro crèche Crèche d'entreprise Relais Assistantes Maternelles
 Crèche familiale

. Autre type d'accueil ou initiative (Dans le Questionnaire 2 vous pourrez préciser les particularités de votre projet)

- Groupe de Parents Structure itinérante Ludothèque Accueil de Loisirs
 Café de Parents Atelier enfants parents Lieu d'accueil enfants parents Accueil périscolaire
 Cantine Lieu Passerelle Université Populaire de Parents Porteur de projet
 Autre :

Votre implantation :

- Urbain Rural Quartier Politique de la Ville

Nombre d'adhérents de votre association (à jour de leur cotisation au 31/12/2017) : -----

Êtes-vous adhérent à (uniquement si vous payez une cotisation) :

- UDAF URIOPSS SNAECSO un autre réseau :
Si Oui, précisez (CSF, Familles Rurales, Fédération des centres sociaux...) -----

¹ Le numéro de SIRET nous permet de coopérer avec d'autres réseaux pour pouvoir mieux identifier les adhérents communs.

Qu'attendez-vous du réseau Acepp ?

Plusieurs choix sont possibles :

Des espaces de réflexions et d'élaboration	<input type="checkbox"/>
La promotion des valeurs du réseau (place des parents, coéducation, citoyenneté, diversité)	<input type="checkbox"/>
Le lien, les échanges avec les autres adhérents	<input type="checkbox"/>
Les services (assurance, mutuelle, accompagnement à la gestion, mutualisation...)	<input type="checkbox"/>
Le soutien, le conseil	<input type="checkbox"/>
L'accompagnement de projets nouveaux	<input type="checkbox"/>
La formation, le ressourcement	<input type="checkbox"/>
Autres, précisez :	

Quelques informations sur vos activités

Si votre association gère plusieurs sites, indiquez leurs noms et adresses si différentes du siège :

-
-
-

Précisez l'autorisation d'ouverture (l'agrément) délivrée par le Conseil Général

Établissement d'accueil parental (crèche et/ou halte-garderie parentale) Établissement d'accueil collectif

Capacité d'accueil

En crèche

En halte

En multi accueil

En périscolaire

En accueil de loisirs

Spécificités : vous pratiquez

Horaires atypiques	<input type="checkbox"/>	Combinaison entre accueil individuel et collectif	<input type="checkbox"/>
Accueil d'enfants porteurs de handicap	<input type="checkbox"/>	Projet autour de l'accueil de la diversité	<input type="checkbox"/>
Projet intergénérationnel	<input type="checkbox"/>	Éco pratiques (développement durable)	<input type="checkbox"/>
Service itinérant	<input type="checkbox"/>		

Le décret d'août 2000⁽²⁾ (corrigé en 2010) pour les établissements d'accueil de jeunes enfants

Êtes-vous en conformité avec ce texte ? OUI NON

Sinon pourquoi :

Ne sais pas	<input type="checkbox"/>	Médecin référent	<input type="checkbox"/>
La qualification du personnel	<input type="checkbox"/>	Le taux d'encadrement	<input type="checkbox"/>
Formalisation du projet d'établissement	<input type="checkbox"/>	Autres :	

² Disponible sur le site de l'ACEPP : www.acepp.asso.fr - Rubrique « Boite à docs Animer et gérer » réservée aux adhérents

La participation des parents

Les parents utilisateurs du service participent à :

- Réflexion éducative
Gestion
Animation d'activités enfants

- Courses, ménage, bricolage
Impulsion de nouveaux projets
Rencontres et négociation avec les partenaires

Autres :

Le compte de résultat 2017⁽³⁾ - Cette partie du questionnaire peut être renvoyée plus tard.

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à ce questionnaire votre formulaire CAF.

(Ne pas indiquer les centimes)

DEPENSES		RECETTES	
Salaires (charges comprises)		Familles	
Loyer et charges		CAF et MSA	
Autres		Aide à l'Emploi/ ASP	
		Collectivités locales	
		Conseil général	
Mise à disposition matériel (local, charges)		Convention avec les entreprises	
Mise à disposition de personnel		Autres	
Total dépenses		Total recettes	
Pour la structure	Prix ou coût de revient horaire 2017 ⁽⁴⁾ :		

L'établissement est financé par :

- Une seule commune Intercommunalité, communauté de communes...
Plusieurs communes Dans le cadre d'un Contrat enfance jeunesse

Si vous êtes une micro crèche, avez-vous choisi le financement : PAJE ou PSU ?

La participation financière des familles

Dans le cadre de mesures favorisant l'accueil des enfants en situation de pauvreté, une connaissance plus fine des participations financières des familles va être recherchée par les Caisses d'allocations familiales. Pour être en mesure de croiser leurs éléments avec ceux du réseau, nous vous demandons de nous communiquer :

Le nombre total de familles accueillies en 2017 :

Le nombre de familles payant moins de 1,00 € par heure facturée :

La forme de contractualisation avec la commune ou l'intercommunalité

La subvention est parfois réinterrogée par les communes lors du passage en intercommunalité. Pour mesurer les changements nous souhaiterions que vous précisez :

En 2017, la forme de contractualisation était :

Subvention Délégation de service public (DSP) ou marché public Autres

Est-ce que votre municipalité ou regroupement de communes envisage une Délégation de service public (DSP) ?

OUI NON

³ Vous pouvez aussi joindre les documents présentés à un de vos financeurs (mairie, CAF...). Nous ferons la synthèse.

⁴ Vous pouvez avoir cette information dans le cadre de votre bilan que vous présentez à votre CAF

La Prestation de Service Unique CAF

Dans le cadre de la mise en place de cette réforme, certains points ont fait l'objet d'aménagements.
Qu'en est-il pour votre structure pour 2017

	2017
Proposez-vous un forfait aux familles ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que les repas sont apportés par les familles ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Est-ce que les couches sont fournies par les familles ?	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Convention collective

Appliquez-vous une convention collective ? OUI NON

Si OUI, précisez

La convention collective des acteurs du lien social et familial (ALISFA - 4 juin 1983)

La convention collective de l'animation

La convention collective des hôpitaux privés (1951)

Autre :

La formation

Est-ce qu'au moins un de vos salariés a suivi une formation en 2017 ? OUI NON

À qui réglez-vous votre contribution pour la « formation continue » ?

Uniformation UNIFAF Autre :

Est-ce qu'au moins un des bénévoles a suivi une formation en 2017 ? OUI NON

L'équipe salariée actuelle⁽⁵⁾

Pouvez-vous nous envoyer copie de votre déclaration CAF ou SNAECSO, pour les adhérents ?

Nombre de salariés au 31/12/2017 :

Rencontrez-vous des difficultés dans le recrutement de personnel qualifié ? OUI NON

Si OUI, pour quel type de fonction ?


Direction/Responsabilité technique

Administration

Encadrement des enfants (EJE, Auxiliaire, Puéricultrice, Infirmière, Psychomotricien)

Encadrement des enfants (autre)

⁵ Vous pouvez aussi joindre une liste sur papier libre.

 La signature des Chartes permet d'être éligible et électeur lors de l'Assemblée générale de l'ACEPP

Charte pour l'accueil de l'enfant⁶

L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.

- Chaque lieu d'accueil se doit de rechercher activement une qualité d'accueil dont les objectifs sont déterminés par l'ensemble des parents, des professionnels et des partenaires (PMI, Municipalité, ...)
- Le lieu d'accueil doit favoriser le développement de la personnalité de l'enfant et l'exploration du monde qui l'entoure.
- Tout adulte veille à expliquer à l'enfant par la parole sa vie et son environnement direct. Il écoute la parole de l'enfant et respecte ses rythmes propres ; il est attentif à son expression non-verbale.
- L'éveil culturel et artistique du jeune enfant est un élément clé de la démarche éducative. Il respecte les diversités sociales et culturelles des enfants et des familles.

Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant

- Les parents sont invités à accompagner l'enfant et rester dans le lieu d'accueil autant qu'il est possible et nécessaire
- Le lieu d'accueil, et notamment les professionnels, encourage le questionnement, les échanges et les solidarités entre parents.
- Il facilite aussi la participation des parents dans les instances de décision et de gestion, notamment en favorisant les formations de bénévoles souhaitables.
- Les projets, éducatif et social, du lieu d'accueil sont élaborés et adaptés conjointement par les parents et les professionnels.

Les professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne

- Les professionnels respectent, prennent en compte et valorisent les identités culturelles de chacun, adulte ou enfant.
- Ils organisent la vie quotidienne du lieu d'accueil dans l'intérêt de tous et permettent aux parents d'avoir un autre regard sur leur enfant.
- Le lieu d'accueil organise des temps d'échange entre professionnels et leur offre des perspectives d'enrichissement, notamment par la formation continue.

Le lieu d'accueil se fonde sur une démarche de citoyenneté active et solidaire

- Il permet l'accueil de toutes les familles quelles que soient leurs origines, leur culture et leur sensibilité grâce à un fonctionnement adapté.
- Le lieu d'accueil s'ouvre sur son quartier ou son village et tisse des liens et des relations dans son environnement.
- Il participe à la mise en réseau des structures d'accueil du jeune enfant, et notamment par l'ACEPP.
- Le lieu d'accueil promeut la place du jeune enfant dans la société telle qu'elle s'exprime notamment dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant.

⁶ AG de novembre 1989 - revue en 2002

Charte des Initiatives Parentales ⁽⁷⁾

Préambule

La notion de parentalité repose sur :

- **un statut** : on devient parent dès lors que l'enfant paraît et on le reste quel que soit son âge ;
- **un lien** indissoluble et irremplaçable entre le parent et l'enfant ;
- **une fonction à remplir** : le parent est le premier éducateur tout en s'inscrivant dans une démarche de coéducation.

Elle génère un **besoin d'alliance** entre les parents pour assumer cette fonction, quelle que soit leur situation familiale.

La parentalité crée une dynamique qui comporte remise en cause, interrogations, contacts avec d'autres parents et d'autres acteurs et qui donne de l'énergie, de la force et du bonheur.

1. Les initiatives parentales sont des collectifs de parents citoyens, acteurs et solidaires

Au sein des initiatives parentales, les parents sont acteurs, citoyens et coopèrent ensemble sur des projets pour leurs enfants ou pour eux-mêmes :

- les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp cherchent à mettre en place des actions diverses où les parents sont acteurs, responsables et citoyens et non uniquement bénéficiaires des actions ;
- elles permettent aux parents d'être force d'initiative sur leur territoire pour favoriser le bien-être collectif des enfants et des parents ;
- elles cherchent à construire des espaces de coéducation avec les professionnels, les élus et institutions au niveau de leur territoire. Elles s'inscrivent ainsi dans une démarche de développement social local.

Les initiatives parentales sont fondées sur la solidarité entre les parents

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp permettent aux parents d'être ressources les uns pour les autres. Elles facilitent les rencontres entre parents, le partage d'expériences, l'entraide et le lien social.

Les initiatives parentales sont centrées sur une implication active des parents

Au sein des initiatives parentales, l'implication des parents s'exerce à tous les niveaux : dans l'élaboration des projets, dans la mise en place d'actions, dans l'organisation. Les parents participent aussi aux décisions et à l'évaluation des actions. Le rôle des animateurs salariés, s'ils existent, vise à faciliter cette implication et, dans ce cas, le pilotage du projet est collectif et partagé entre parents et animateurs.

2. Les initiatives parentales s'inscrivent dans une éthique de reconnaissance de la place et du rôle des parents dans toute leur diversité

Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp refusent une approche de la parentalité qui valoriserait un ou des modèles dominants :

- elles s'adressent à tous les parents et recherchent la participation de tous ;
- elles reconnaissent le droit de chaque parent à être reconnu dans son rôle parental et d'exprimer son propre point de vue ;
- elles sont fondées sur la reconnaissance et la mise en valeur des ressources des parents en se décentrant de leurs éventuelles difficultés éducatives ;
- elles considèrent la parentalité comme un cheminement : « Un enfant naît un jour, un parent le devient tous les jours ». Les parents doivent pouvoir tâtonner et s'appuyer sur d'autres pour trouver leur propre manière d'être parents ;
- elles s'interdisent jugement et visée par rapport aux pratiques éducatives des parents et s'engagent à ne donner aucune information sur les familles à l'extérieur sans leur autorisation ;
- elles refusent la stigmatisation des parents sur des critères sociaux ou culturels, et/ou sur des difficultés à assumer leur rôle. Les initiatives parentales s'inscrivent en faux contre l'idée de parents soit disant « démissionnaires » et considèrent qu'il y a seulement des parents pour qui la fonction parentale est rendue parfois plus difficile en raison de leur histoire et/ou de leur contexte de vie.

3. Les initiatives parentales reliées au sein de l'Acepp se constituent en réseau

Les initiatives parentales se relient ensemble, au sein de l'Acepp, afin de promouvoir :

- les droits de l'enfant à tous niveaux de la vie sociale, économique et politique ;
- l'égalité des droits entre femmes et hommes, entre mères et pères, entre les différentes formes familiales (recomposées, monoparentales, homoparentales...);
- la prise en compte de la parentalité dans tous les aspects de la vie économique, sociale et professionnelle. Accompagner, soutenir la parentalité passe aussi par l'amélioration des conditions de vie des familles ;
- la place et le rôle des parents dans tous les lieux de vie de l'enfant en partenariat avec des professionnels ;
- la création d'espaces de débat et de co-construction des politiques éducatives associant parents, professionnels, élus.

Pour cela, les initiatives parentales interpellent, en tant qu'initiatives citoyennes, l'État, les institutions politiques et sociales, les élus locaux afin de construire des espaces de coéducation au niveau des territoires, et promouvoir la place et le rôle des parents.

⁷ Adoptée en assemblée générale du 9 octobre 2010

Livret ^{de} l'adhérent 2018

Les fédérations ACEPP



Vos contacts dans le réseau Acepp

www.acepp.asso.fr

T. @ WWW

Dans les départements

03/15/43/63	Acepp Auvergne	04 73 37 83 28	acepp.auvergne@gmail.com	acepp.asso.fr/ACEPP-Auvergne
04	Alpe Acepp04	04 92 34 52 97	asso.alpe@orange.fr	asso-alpe.fr
05	Alpaje Acepp05	04 92 53 76 97	association.alpajefree.fr	acepp.asso.fr/Alpaje-ACEPP-05
07/26	Acepp ADeHL	04 75 38 76 94	com@reseau-enfance.org	acepp.asso.fr/ACEPP-ADeHL
14/50/61	Acepp Calvados Manche et Orne	02 31 97 67 46	acepp.basse-normandie@orange.fr	
17	Acepp 17	05 46 87 20 05	acepp17.asso@gmail.com	acepp17.com
18	Arppe en BerryAcepp18	02 48 30 77 95	info@arppeenberry.org	arppeenberry.org
29	Acepp 29	02 98 55 00 57	acepp29@gmail.com	acepp.asso.fr/ACEPP-29
31	Cocagne Acepp31	05 61 72 62 03	contact@cocagne31.org	cocagne31.org
33/47	Acepp 33/47	05 56 49 16 42	acepp33.47@orange.fr	acepp.asso.fr/ACEPP-33-47
35	Acepp 35	02 22 06 05 70	acepp35@acepp.bzh	acepp35.fr
37	Achil Acepp 37	02 47 55 96 11	contact@achil.fr	achil.fr
38/73	Acepp 38/73	04 76 35 02 32	contact@acepp38.fr	acepp38.fr
46	FCP Lot Acepp46	05 65 33 64 00	fedecrepalot@gmail.com	creches-du-lot.fr
64	Acepp 64	06 64 03 88 15	acepp.64@hotmail.fr	acepp.asso.fr/ACEPP-64
65	Pyrene Acepp65	06 26 15 63 71	odilepeneau@aol.com	acepp.asso.fr/ACEPP-65
69	Acepp Rhône	04 72 73 05 10	info@acepprhone.fr	acepp-rhone.fr
74	Acepp 74	04 50 23 20 87	contact@acepp74.fr	acepp74.fr
81	Acepp 81	05 63 48 73 14	acepp81@gmail.com	acepp81.fr
83	Acepp 83	06 48 39 41 50	acepp83.acepp@gmail.com	acepp83.fr
86	Acepp 86	05 49 01 61 04	cepp86@orange.fr	acepp.asso.fr/ACEPP-86
91	Acepp 91	09 73 53 85 95	info@acepp91.org	acepp91.org

En région

Hauts de France	COLLINE Acepp	03 20 88 26 49	contact@colline-acepp.org	colline-acepp.org
Ile de France	Acepprif	01 40 09 60 60	acepprif@acepprif.org	acepprif.org

Au niveau national

Acepp Nationale		01 44 73 85 20	info@acepp.asso.fr	acepp.asso.fr
-----------------	--	----------------	--------------------	---------------

Votre cotisation 2018

La Cotisation fixe annuelle obligatoire (Cette cotisation comprend un abonnement à la Gazette pour 1 an)	35 €
+ La Cotisation variable en fonction du total des dépenses prévisionnelles 2018 Total des dépenses ⁽⁸⁾ de -----X 0,0020 ⁽⁹⁾ -----	----- € Arrondi à l'euro supérieur
TOTAL des Cotisations (fixe + variable)	----- €
Complément d'abonnement ⁽¹⁰⁾ à La Gazette de l'Acepp	
<input type="radio"/> 5 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 40 €
<input type="radio"/> 10 exemplaires de chaque numéro	Rajouter 60 €
TOTAL (Cotisation + complément d'abonnement)	----- €

50 % de cette cotisation est reversée à votre association fédérative départementale ou régionale si elle existe dans le cadre du réseau ACEPP.

Paiement par

. Chèque :
 (Joindre votre règlement à l'ordre de l'ACEPP)

. Virement ⁽¹¹⁾:
 (Précisez le nom et code postal de l'association lors de votre virement)

**Date, signature et tampon
 Le/La Président(e) :**

⁸ Pour les associations à activités multiples, ne prendre en compte que les dépenses occasionnées par l'activité « Enfance ».

⁹ Par exemple en 2017, le total des dépenses (ou charges d'exploitation) sera de 100.000 € - la cotisation variable est de 200 € (100000 € x 0,0020).

¹⁰ La Gazette est votre support de communication. Abonnez-vous à suffisamment d'exemplaires pour que parents et professionnels puissent la lire et alimenter votre réflexion.

¹¹ Banque : Crédit coopératif - Alésia - IBAN : FR76 4255 9000 0521 0227 0630 433 - Code BIC CCOPFRPPXXX